CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE

CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

Pôle de Bourg-Lastic

4 route de Tulle

63760 BOURG-LASTIC

04 73 21 84 66

cias@ccvcommunaute.fr

REGLEMENT INTERIEUR PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

***Article 1 : Objectifs***

Le CIAS Chavanon Combrailles et Volcans met en place un service de portage de repas à domicile en liaison froide sur toutes les communes de son territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées en leur proposant des repas équilibrés et variés.

***Article 2 : Publics concernés***

Ce service est proposé aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'aux personnes handicapées ou fragilisées de façon permanente ou temporaire.

***Article 3 : Organisation du service***

La gestion du service est prise en charge par le CIAS CCV.

La préparation et la livraison des repas, sont assurées par l'association la MARAD 23100 Saint Merd La Breuille.

De ce fait, la responsabilité du CIAS CCV ne pourra en aucun cas être engagée notamment en cas d’intoxication alimentaire. Pour toute réclamation, merci de l’adresser au CIAS CCV qui se chargera de remonter l’information à qui de droit.

***Article 4 : Conditions d'inscription et d'annulation***

L'inscription se fait **au moins 3 jours francs avant la mise en place du service** auprès du CIAS CCV :

* soit par téléphone au **04 73 21 84 66**
* soit à l’accueil, 4 route de Tulle, 63760 BOURG-LASTIC

Il est possible de prendre des repas tous les jours (dimanche et jours fériés compris) ou seulement quelques jours par semaine, sans condition minimale de durée.

Pour l'annulation de commandes (arrêt temporaire ou définitif), l'usager est tenu d'en informer le CIAS **en respectant un délai de 3 jours francs.** En cas de non-respect de cette condition, une facturation de tous les repas commandés sera appliquée.

***Article 5 : Les plateaux repas***

Le plateau repas se compose comme suit :

* d'un potage
* d'une entrée
* d'un plat du jour (viande ou poisson)
* d'un accompagnement : légume vert ou féculent
* d'un fromage ou laitage
* d'un dessert

Chaque barquette est étiquetée avec la date limite de consommation.

Des menus sans sel ou diabétiques sont proposés (sur prescription médicale).

***Article 6 : La livraison***

La livraison s'effectue trois fois par semaine.

Les usagers s'engagent à être présents et recevoir la personne chargée de livrer les repas dans les conditions lui permettant d’effectuer correctement son travail.

***Article 7 : Le prix et la facturation***

Le prix du repas est fixé à ***10.90€*** *sans régime et* ***11 €*** *avec régime sans sel et sans sucre.* Ce prix est révisable une fois par an.

Une facture sera adressée mensuellement aux bénéficiaires. Le règlement de la facture doit être effectué à l'ordre du trésor public. (Par chèque ou par prélèvement automatique)

***Article 8 : Modification du présent règlement***

Le CIAS se réserve le droit d'apporter toute modification utile à ce règlement intérieur par délibération.